

Adresse de la commune de Villepinte, qui félicite la Convention, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Villepinte, qui félicite la Convention, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 460;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14376_t1_0460_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Tence, 18 flor. II] (1).

« Immortels législateurs,

Nous venons vous féliciter de l'énergie que vous avés déployée pour terrasser et les ennemis de l'extérieur et les malveillants de l'intérieur; oui, c'est toi Montagne chérie, qui ne veus pas que l'effet de la Révolution ne soit qu'un vain songe, qui veus au contraire qu'elle soit le bonheur du peuple; nous t'adressons nos sentiments de la plus vive reconnaissance; nous te jurons une amitié inaltérable, nous te jurons que tes principes seront constamment les nôtres; nous te jurons de te soutenir jusques à la mort et notre serment ne sera pas une vaine formule.

Mais si tu ne veus pas que le char de la Révolution marche sur un terrain inégal, si tu ne veus pas qu'il s'enraye dans les routes les plus faciles, il faut que vous, immortels législateurs, restiés à vos postes, il faut que vous demeurés attachés à vos chaises curules; et que vous ne déposiés les pouvoirs qu'après avoir chassé tous les tyrans de leur trône d'ignominie; point de paix, point d'armistice, point de suspension d'armes: le vaisseau de la Révolution est lancé, il faut qu'il aborde ou qu'il se brise; soyés constamment nos pilotes: avec de pareils guides, la route de notre bonheur nous est assurée.

Tels sont les sentiments des membres composant la Société populaire de la commune de Tence ».

..... (présid.), LAFAGE (secrét.), MONTS (secrét.).

13

La commune de Villepinte, département de Seine-et-Oise, expose à la Convention nationale que la disette que nous éprouvons des objets de première nécessité, vient de ce que les cultivateurs font valoir une trop grande quantité de terrain.

Elle demande que l'exploitation des grandes fermes soit dirigée, et qu'on enjoigne à chaque cultivateur de faire des élèves.

Renvoyé au comité d'agriculture (2).

[Villepinte, s.d.] (3).

« Citoyens représentans et pères de la patrie,

Jetez les yeux sur l'objet que nous soumettons à votre sagesse incomparable.

La cause majeure de la disette que nous éprouvons maintenant de plusieurs marchandises de premières nécessités, est que les cultivateurs en grande partie occupent plusieurs emplois. D'abord ils ne font valoir que les terres et laissent les corps des fermes deserts; ils n'habitent que celui ou il resident. Il s'ensuit de la, qu'il n'y a plus de vaches, plus de veaux, plus de lait n'y plus de beure et

de fromage; il n'y a plus de poules, plus d'œufs n'y poulets; il n'y a plus de moutons plus d'agneaux, plus de porc, plus d'engrais pour amender les terres de ce corps de ferme deserts, qui assurément produisent moins, au lieu que si chaque corps de ferme avoit un fermier, il y auroit d'avantage de monde d'occupé. Ils produiroient tous les objets cy dessus cités, les terres seroient mieux amendée, en un mot la Disette disparaîtroit en un instant.

Montagne sainte ! Prend en considération notre exposé, fait que ces cultivateurs à cabriolet n'ayent plus de si gros emplois; qu'ils n'ayent qu'un corps de ferme à exploiter, afin que ceux qui sont presqu'à rien faire, travaillent également à eux; et enjoint leurs à tous de faire des élèves.

Vive la Convention ! Vive la Montagne ».

LECAQANP, DUTOUR (offic.), NAU, DUMONT (notable), LAGÉ (off.), SELLIER (secrét. greffier), [et 2 autres signatures, l'une suivie de la mention maire, l'autre de la mention notable].

14

La municipalité de Villepinte, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale sur le courage et l'énergie qu'elle ne cesse de déployer pour le salut du peuple, l'invite à rester à son poste, et demande que le glaive de la loi s'appesantisse sur tous les scélérats qui ont osé former le projet de détruire la liberté, et de porter atteinte à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villepinte, s.d.] (2).

« Citoyens représentans, montagnards incorruptibles qui avez encore une fois sauvé la République par votre énergie, par votre active surveillance et par votre courage invincible, nous vous en félicitons, nous bénissons sans cesse et vos jours et vos travaux sacrés.

Continuez, fondateurs de la République, d'exterminer sous la hache de la loi, tous les scélérats qui ont osé porter atteinte à notre liberté et qui ont osé former le projet de détruire le sacré Sénat que vous composez.

Vous qui vous montrez dignes de représenter le premier peuple de l'univers, restez donc à votre poste que vous occupez si glorieusement. L'amour et la reconnaissance des français vous sont acquis. La postérité ne pourra que vous admirer et heureux les peuples qui pourront se flatter d'avoir un Sénat tel que celui que vous formez.

Vive la République une et indivisible pour le bonheur du monde, vive la Convention, vive la Montagne !

Et point de paix qu'il n'y ait plus un seul tyran sur la terre ».

MILLET (maire), SELLIER (secrét.), LECOQ (agent nat.), NAU, DEBUIS (notable), DUTOUR, DUMONT.

(1) C 306, pl. 1163, p. 9.

(2) P.V., XXXIX, 149.

(3) F¹⁰ 284, doss. 4.

(1) P.V., XXXIX, 150.

(2) C 305, pl. 1149, p. 26.